



**UFR DES LETTRES,  
SCIENCES DU  
LANGAGE ET ARTS**

## **Extrait du PROCES VERBAL CUFR PLENIER DU MARDI 13 FEVRIER 2024**

### **1 - Validation du Procès-Verbal du CUFR plénier du 16 janvier 2024**

PV Validé à l'unanimité

### **2 – Vie de l'UFR**

- L'administrateur provisoire signale que les Portes Ouvertes du samedi 3 février ont été un succès, avec près de 2000 visiteurs. Il remercie chaleureusement les collègues qui se sont mobilisés un samedi pour accueillir et renseigner les futurs étudiants et leurs familles.

- Présentation du projet Include qui consiste à accompagner les étudiants en situations particulières d'études dans les universités, en prenant les meilleures dispositions administratives et/ou pédagogiques en fonction de leurs situations particulières et des contraintes de la formation. Ce projet regroupe un certain nombre de dispositifs qui seront mis en œuvre au plus tard en 2025.

### Situations particulières d'études :

#### Situations particulières d'études

- ✓ Etudiant.es salarié.es (au moins 10h par semaine en moyenne)
- ✓ Etudiant.es en service civique ou un volontariat militaire
- ✓ Etudiant.es chargé.es de famille ou étudiant.e aidant.e
- ✓ Etudiant.es en double cursus
- ✓ Etudiant.es en situation de handicap
- ✓ Artistes de haut niveau
- ✓ Sportifs-ves de haut niveau
- ✓ Etudiant.es accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au livre II de la quatrième partie du code de la défense
- ✓ Etudiant.es accomplissant des missions dans la réserve opérationnelle de la police nationale prévue à la section 4 du chapitre Ier du titre Ier du livre IV du code de la sécurité intérieure
- ✓ Etudiant.es élu.es dans les conseils des établissements et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires
- ✓ Etudiantes enceintes
- ✓ Etudiant.es engagé.es dans plusieurs cursus
- ✓ Etudiant.es en situation de handicap
- ✓ Etudiant.es à besoins éducatifs particuliers
- ✓ Etudiant.es en situation de longue maladie
- ✓ Etudiant.es entrepreneurs

#### références juridiques

[Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master \(Article 12 de juillet 2018\) & Code de l'éducation \(Article L611-11\)](#)

**include**  
pour une université inclusive

La directrice du département des Lettres signale que certains étudiants, en situation de handicap, demandent à rattraper une épreuve selon leur disponibilité. Un étudiant en situation de handicap, qui a une absence justifiée, a huit jours pour se manifester auprès de ses enseignants pour la réorganisation de son examen. Il faut que ce soit confirmé par la Mission Handicap. Au cours de la discussion, certains collègues mettent en garde contre la multiplication des dispenses d'assiduité et des situations particulières.

- Après avoir été informé de situations de détresse, l'administrateur provisoire rappelle l'existence à Lyon 2 d'une cellule d'écoute et d'accompagnement. L'administrateur provisoire invite les représentants étudiants à diffuser cette information qui peut être utile aussi bien aux étudiants qu'aux personnels de l'université.

### 3 – Informations sur la désignation de la future Direction de l'UFR

Le mois dernier, nous étions très inquiets sur ce point. La présidente de l'Université Lumière LYON 2, avait été sollicitée par l'administrateur provisoire pour s'entretenir avec les membres du CUFR afin de susciter des candidatures à la direction de l'UFR. Après un premier appel infructueux, un nouvel appel a donc été diffusé et une candidature a été officialisée. Ce mardi 13 février, l'appel à candidature est terminé. Les membres du conseil voteront mardi 20 février sur une candidature pour le poste de Doyenne, et une autre pour celui de vice-doyenne. Si les deux candidates sont élues, elles commenceront leur mission à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

L'administrateur provisoire ne pouvant pas continuer au-delà du 29 février, un enseignant chercheur du département des Lettres a accepté de lui succéder à partir du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2024. L'actuel administrateur provisoire remercie ces trois collègues de grande qualité pour leur implication dans la vie de l'UFR.

### 4 - Scolarité

#### • Organisation des jurys et remise des notes

La RAF adjointe, référente de scolarité, rappelle que les jurys doivent IMPERATIVEMENT avoir lieu en présentiel et uniquement en présentiel. De plus, les procès-verbaux doivent être signés le jour même.

L'administrateur provisoire demande aux directions de chaque département de relayer ce message important.

Il est demandé aussi de respecter strictement le calendrier de remise des notes aux secrétariats. Pour cette session, les notes devaient être remises au plus tard le 8 février. Or, plusieurs enseignants-chercheurs ont transmis leurs notes après cette date, rendant le travail des secrétaires très difficile. Par conséquent, la RAF adjointe enverra le document apogée aux enseignants où il sera stipulé les dates de fin de saisie pour la collecte des notes. Il est primordial de respecter les délais pour le bon fonctionnement des examens et de la transmission des résultats.

- **MonMaster**

Rappel de la procédure. Selon le calendrier, la phase d'admission est prévue jusqu'au 31 juillet 2024. Cette échéance rentre en conflit avec la date de fermeture estivale de l'université : 19 juillet 2024, au soir. Les candidats devront attendre l'ouverture de l'université, lundi 19 août, pour terminer leur inscription à condition qu'ils aient obtenu l'accord de l'université après le 18 juillet. Il est donc conseillé – si les conditions sont réunies – d'accepter les étudiants lors de la première phase d'admission (du mardi 4 juin au lundi 24 juin) .

- **Enseignements d'ouverture - EO**

La RAF adjointe a participé à un séminaire de scolarité sur les Enseignements d'Ouverture. La directrice de la formation au sein de l'université Lyon 2, a fait le point sur les difficultés rencontrées avec la Vice-Présidente Commission de la formation et de la vie universitaire formation, orientation et insertion professionnelle. Pour l'année 2024-2025, il a été convenu :

-  Maintien des EO refuges (EO complet ou ne correspondait pas aux emplois du temps des étudiants) .

-  Effectif minimal de 50 étudiants hors-maquette

-  Notation : examens terminaux au mois de juin : contrôle continu ou contrôle continu intégral.

Une élue du collège B interpelle les membres du CUFR au sujet d'une absence à 50% d'étudiants au partiel. En théorie, c'est à l'enseignant de choisir le jour et le créneau du partiel. Si cela concerne un examen CM, il doit avoir lieu dans la période prévue. Dans l'UE complémentaire, il n'y a pas de cours disciplinaire car sinon, nous serions dans l'obligation de modifier les maquettes. En 2025, les étudiants, inscrits en licence 1, n'auront plus d'EO.

- **Modification de maquettes**

Il est désormais impossible de modifier les maquettes pour l'année 2024. Les nouvelles modifications suscitées par le projet de collaboration entre l'UFR Lettres et l'UFR Langues ne pourront être votées qu'à partir de 2025. LA responsable pédagogique du M1 Cinéma et audiovisuel signale que, pour les modifications de maquette, l'échéance de mi-octobre 2023 pour la rentrée 2024 était beaucoup trop tôt. L'administrateur provisoire rappelle que cette date précoce se justifie par les multiples étapes obligatoires de la procédure : transmission des modifications à l'UFR + validation par le CUFR + transmission à l'administration centrale + validation par la CFVU, etc.

- **Conventions partenariat pédagogique**

Vote favorable à l'unanimité de quatre conventions de partenariat pédagogique :

- Convention conclue entre l'université Lyon 2 (licence 3 ASIE atelier de réalisation groupe cirque) et du Collectif Petit Travers pour la mise à disposition de l'espace de répétition : l'Etabli

- Convention conclue entre l'université Lyon 2 (département Musique et Musicologie), le Quatuor Debussy, association les Amis du Quatuor Debussy et le ProQuartet-CEMC. L'université s'associe au ProQuartet pour mettre en œuvre un partenariat autour d'un stage de Quatuor Debussy à destination des musiciens amateurs et élèves des conservatoires et écoles de musique.
- Conventions conclues entre l'université Lyon 2 (licence arts du spectacle – parcours scènes) et
  - la Compagnie Du Gai Savoir
  - le Théâtre de la Renaissance – Oullins
  - les Nuits de Fourvière – EPIC

= pour la mise en œuvre commune d'un dispositif de « chuchotines » à disposition des spectateurs et spectatrices en situation de handicap visuel.
- Convention entre L'université Lyon 2 et la Ville de Lyon Musée des Beaux-Arts. Association de ces deux parties, en vue d'une représentation donnée par les étudiants du master MAAAV (Musiques Appliquées Aux Arts Visuels – UFR LESLA) au Musée des Beaux-Arts.

## 5 – Points d'information

### ▪ **Le Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) de Lyon 2**

Tout a été enregistré selon le calendrier initial : dépôt d'un premier état du contrat au rectorat le 15 décembre ; soumission du contrat au Ministère le 12 janvier.

La gouvernance rencontrera le ministère le 7 mars lors d'un grand oral qui a été préparé avec les directions des composantes. L'UFR LESLA a rencontré la Présidence, la DGS et la directrice de la formation le 1<sup>er</sup> février à ce sujet.

L'administrateur provisoire rappelle aux membres du CUFR les objectifs budgétaires du COMP. La durée du COMP est de trois ans (2024-2027) . Ce contrat doit apporter un financement complémentaire s'échelonnant entre 0 et 0.8 % de la subvention pour charges de service public en fonction de la qualité du projet. Les trois critères pris en considération, sont l'attractivité (l'évolution du nombre d'étudiants) , le taux de réussite et le taux d'insertion professionnelle dans les métiers en tension (cf. les PV des CUFR précédents) .

L'université est invitée à prêter une attention particulière à l'insertion des étudiants dans les métiers en tension.

Les membres du CUFR constatent que le COMP n'est pas un sujet prioritaire au sein des autres universités du site.

### ▪ **Rappels des procédures de demandes budgétaires et RH**

L'ouverture du budget s'est effectuée mi-janvier. Afin de réajuster le budget, l'administrateur provisoire et le RAF conviendront d'un rendez-vous mi-avril avec les directeurs des différents départements de l'UFR pour faire le point sur l'année budgétaire en cours et pour préparer le budget prévisionnel de chaque département, qui sera soumis au CUFR en juillet. Rappel : le budget 2025 sera voté lors du CUFR de juillet 2024 avec un réajustement possible en octobre 2024.

Le RAF déclare que le versement d'une subvention sur le budget de l'UFR, au bénéfice de projets portés par des associations étudiantes, est possible. Les associations étudiantes agréées par l'université, peuvent bénéficier de subventions. La limite de ces subventions est de 10 000 euros par an pour un même bénéficiaire (LESLA) . Les demandes de subvention seront délibérées en CUFR.

Le RAF rappelle l'ensemble des procédures de demandes budgétaires (pour chaque rubrique, la procédure est présentée et commentée ; une fiche papier est également distribuée) . Il est demandé aux directions de département d'en informer l'ensemble des membres de leurs départements respectifs.

## 6 – Questions diverses

### • BAUHAUS4EU

L'administrateur provisoire présente le projet de réseau BAUHAUS4EU : cette alliance européenne universitaire regroupe dix universités couvrant un large éventail de disciplines et de domaines. Elles sont toutes caractérisées par une même ambition d'excellence en termes de formation, de recherche et d'innovation. Dix universités sont membres du projet :

- Bauhaus-Universität Weimar (Allemagne)
- Blekinge Institute of Technology (Suède)
- Université de Bergame (Italie)
- Université de Picardie Jules Verne (France)
- Université Lumière Lyon 2 (France)
- Universiteti Polis (Albanie)
- University of Economics de Katowice (Pologne)
- University of Macedonia (Grèce)
- Université d'architecture, de génie civil et de géodésie de Sofia (Bulgarie)
- Institut Polytechnique de Castelo Branco (Portugal)

Si ce projet est retenu, ces dix universités partenaires formeront un campus à l'échelle européenne. Il proposera des enseignements innovants et facilitera la mobilité des étudiants et du personnel à tous les niveaux. Chaque université prendra en charge une formation particulière dont elle est spécialiste.



Parvenu au terme de sa mission, l'administrateur provisoire remercie tous les membres du CUFR, les directions de département, ainsi que les équipes administratives et pédagogiques de LESLA pour leur dévouement et leurs efforts quotidiens pour assurer au mieux leurs missions de service public. Il adresse ses meilleurs vœux au prochain administrateur provisoire et à l'équipe de direction qui lui succèdera en septembre.

Stéphane GIOANNI,  
Administrateur provisoire de l'UFR LESLA